

### Crédit à l'intérêt hypothécaire

Nous sommes actuellement au bord d'une récession, mais dans deux ou trois ans nous en serons sortis et cette dépense ne fera qu'augmenter les pressions inflationnistes. Ce sera encore plus grave, à cause de cette forte dépense, ces pressions feront grossir la demande de logement. Cela aura pour effet d'augmenter de 7 à 8 p. 100 le coût d'une maison. Cela ne stimulera pas la construction de logements supplémentaires, comme cela pourrait se produire si le gouvernement avait des objectifs plus précis.

● (2110)

Je vous apprendrai, monsieur l'Orateur, que les 3 milliards de dollars dont nous parlons représentent près de trois fois le budget de la SCHL l'an dernier, budget grâce auquel elle a fait construire 270.000 logements. De ce nombre, plus de 150.000 ont été construits grâce à des stimulants directs du gouvernement. Le gouvernement actuel dépense donc 3 milliards de dollars pour faire construire, en moyenne, quelque 20.000 logements par année. Monsieur le président, parmi nos vis-à-vis, certains se piquent de bien connaître l'économie. Pensez-ils que c'est une bonne affaire de dépenser 3 milliards de dollars pour faire construire 20.000 logements alors qu'en en dépensant un milliard, nous avons pu en faire construire 270.000? Considèrent-ils que c'est une façon intelligente de dépenser?

C'est pourquoi nous recommandons d'abord au gouvernement de ne pas s'engager automatiquement pour quatre ans. Le député de Peace River a d'ailleurs appuyé ce point de vue dans la motion qu'il a présentée la semaine dernière en vertu de l'article 43 du Règlement. Cela devrait faire l'objet d'un examen. Le secrétaire d'État est lui aussi d'avis qu'une mesure d'abrogation devrait s'appliquer au programme de crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire. Nous sommes entièrement d'accord. A notre avis, une remise en question devrait avoir lieu tous les ans, afin que le Parlement ait l'occasion de réexaminer les dépenses et de déterminer, dans sa sagesse, s'il y a lieu d'affecter d'autres fonds. Chaque année, il fixerait un plancher aux dépenses au-delà duquel il déterminerait si le gouvernement doit ou non dépenser davantage, et si la situation économique le justifie.

Pour ces raisons, j'aimerais proposer l'amendement suivant:

Qu'on modifie le bill C-20, tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu afin d'accorder un crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire et à l'impôt foncier.

a) en supprimant les lignes 16 et 17 et en les remplaçant par ce qui suit:

«(2) Le présent article s'applique à l'année d'imposition 1979.»

b) et en insérant ce qui suit:

Expiration et prorogation

1. (3) Le présent article expire le 31 décembre 1980, à moins qu'avant cette date un décret du conseil ne soit pris prorogeant le présent article d'une année supplémentaire.

Prorogation périodique

(4) Si un décret du conseil est pris aux termes du paragraphe (3), le présent article expire le 31 décembre 1981, à moins qu'un autre décret du conseil ne soit pris avant cette date, prorogeant le présent article d'une année supplémentaire; le gouverneur en conseil peut, de la même manière, proroger chaque année l'application de la présente loi.

[M. Axworthy.]

**Le président:** A l'ordre. Une difficulté se pose. Le député semble s'apprêter à poursuivre la lecture de son amendement. Or le comité étudie actuellement l'article 1, et je ne puis entendre que les amendements qui se rapportent à cet article. Lorsque nous passerons à l'article 2, les députés pourront proposer tous les amendements qu'ils désirent à cet article. L'amendement concernant la date d'entrée en vigueur ou préconisant un réexamen de la loi après son entrée en vigueur s'applique à l'article 3. Nous devons procéder dans l'ordre.

**M. Axworthy:** Je crois que vous avez mal compris, monsieur le président. Mon amendement porte sur l'article 1, sur le paragraphe (3) de l'article 1. Si vous examinez le bill, vous verrez que les articles 1 et 2 se trouvent à la page 1. L'amendement porte sur le paragraphe 2 de l'article 1 et ajoute à cet article un troisième paragraphe.

**Le président:** Très bien. J'ai assorti l'amendement à l'article.

Le vote porte sur l'amendement.

**M. Axworthy:** Monsieur le président, à cause de l'interruption, je n'ai pas eu le temps de lire l'amendement au complet. Dans le même amendement, je désirerais proposer que l'on ajoute les paragraphes suivants:

Étude de la motion

(5) Une motion relative à l'étude du décret du conseil mentionné dans cet article doit être présentée au Parlement au plus tard trois jours après que le décret est pris ou, si le Parlement ne siège pas à ce moment-là, dans les quinze jours qui suivent la convocation du Parlement, et chaque Chambre doit, conformément à son Règlement, être saisie de la motion et l'étudier, et toutes les questions se rapportant à la motion dont cette Chambre est saisie et qu'elle étudie doivent être débattues sans interruption et tranchées au plus tard à la fin de la troisième journée de séance qui suit le jour où cette Chambre a été saisie de la motion et où elle en a entamé l'étude.

Cas où le décret du conseil n'est pas approuvé

(6) Si, à l'issue de l'étude d'un décret du conseil, conformément au paragraphe (5), les deux Chambres du Parlement décident de ne pas approuver ce décret du conseil, il cessera d'être valide.

Cas où aucune décision n'est prise

(7) Toute décision de l'une des deux Chambres du Parlement ou de toutes deux de ne pas approuver un décret du conseil dont il est question dans ce paragraphe ne modifie en rien la validité de toute initiative prise sur la foi du décret du conseil avant la fin de l'étude de celui-ci, conformément au paragraphe (5)."

**Le président:** Le député de Davenport.

● (2120)

**M. Caccia:** Monsieur le président, j'appuie cet amendement et je vois plus d'une raison pour lesquelles le parti gouvernemental, c'est-à-dire le parti progressiste conservateur, devrait l'appuyer lui aussi. Je pense en premier lieu au fait que c'est le président du Conseil du Trésor qui un jour à la Chambre a proposé avec force arguments le principe des mesures d'abrogation. C'est lui qui a en fait encouragé le gouvernement de l'époque à étudier cette idée. Si je ne m'abuse, l'ancien chef de l'opposition avait alors carrément appuyé le président du Conseil du Trésor, confiant que ce principe serait profitable à toute mesure législative d'une grande portée.